



CREATION D'UNE BANQUE DE DONNEES RELATIVE A LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE

La réalité de la pédopornographie a pris une dimension planétaire visible depuis l'apparition d'Internet. Des milliers de sites pédophiles permettent l'échange et la vente d'informations, d'images, de films de pornographie infantine. Des enfants sont également proposés à des consommateurs potentiels.

A titre d'exemples :

- Au Royaume-Uni, l'enquête sur le réseau Wonderland permet en 1998 de découvrir 750.000 photos et 1.800 films numérisés d'enfants abusés, âgés de 3 mois à 18 ans. Sur 1.200 visages d'enfants différents et identifiables qui ont pu être recensés, seule une quinzaine d'entre eux ont été identifiés en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.
- En Italie, en 2000, la police démantèle un réseau international de pédophilie en découvrant sur un site Internet des images d'un sadisme abominable d'enfants torturés et violés ; les prix demandés pour les films varient selon l'âge des enfants et le niveau de violence, pouvant aller jusqu'à la mise en scène d'homicides.
- En France, un vaste réseau de diffusion de vidéocassettes à contenu pédophile est jugé à Nice en 2002.
- En Suisse, en septembre 2002, dans le cadre de l'affaire Landslide, le F.B.I. transmet aux autorités helvétiques une liste de plus de 1000 personnes domiciliées en Suisse. Celles-ci furent identifiées grâce à leur numéro de carte bancaire utilisé pour accéder à des milliers de photographies pornographiques.
- En Belgique, plus de 15 m³ de documents pédophiles ont été saisis à Namur en septembre 2001. En mars 2001, une association belge a déposé une plainte au parquet de Neufchâteau et a remis, à cette occasion, 20 CD-Roms de pornographie infantine qu'elle avait recueillis. Ces CD-Roms contiennent des dizaines de milliers de photos d'enfants abusés ainsi que des films à caractère sadique et pédophile.

Ces documents montrent des enfants, parfois des bébés, exhibés dans des postures pornographiques, des enfants torturés, des enfants violés. Le ministre de la justice, de nombreux parlementaires belges et européens ainsi que le parlement européen, ont été informés de la remise de ces documents à la justice belge. Le premier CD-Rom recueilli par cette association avait déjà été adressé au début de 1999 à de nombreux chefs d'Etat européens. Tout cela en vain jusqu'à ce jour.

Voix du Silence a.s.b.l.

Avenue Huart Hamoir, 21

1030 Bruxelles - Belgique

Tél. : 02 / 248.27.20

gsm : 0478 / 54.69.50

Fax : 02 / 243.08.60

E-mail : voixdusilence@skynet.be

Compte n° 001-3994312-25



Les **milieux policiers du monde entier** estiment qu'il est **indispensable** de créer **une banque de données permettant l'échange d'informations au niveau international**, afin d'identifier les abuseurs et de mieux pouvoir identifier et localiser les victimes.

En Belgique, dans l'Union européenne et au sein du G8, des « groupes de travail » ont été constitués en 2002 afin d'envisager la possibilité de créer une telle banque de données... Sont notamment à l'étude, une définition commune de la pédopornographie et la protection de la vie privée des personnes visibles sur les images. Se pose en outre la question de la priorité des moyens budgétaires accordés à un tel projet. Dans ces conditions, si le poids de l'opinion publique ne se fait pas massivement sentir, de nombreux mois, sinon des années, risquent d'encore s'écouler avant la mise sur pied effective d'un tel centre.

IL Y A UNE URGENCE REELLE A AGIR. On parle ici d'ENFANTS qui subissent les pires dégradations et qui sont souvent transférés d'un pays à l'autre. Ils n'ont aucune chance de retrouver un jour une vie normale si l'on ne peut les identifier sur les films ou les photos que l'on prend d'eux.

Vous pouvez soutenir et motiver notre gouvernement pour qu'il pousse à la mise en œuvre d'une banque de données internationale afin de rechercher les enfants victimes et les abuseurs qui sont identifiables sur les images saisies.

→ Afin de soutenir efficacement cette démarche, nous vous proposons de **nous renvoyer directement la lettre-pétition ci-jointe, signée, à l'attention de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice** : à notre adresse e-mail : voixdusilence@skynet.be, fax : 02/ 243.08.60., ou postale : avenue Huart Hamoir, 21 – 1030 Bruxelles.
Nous nous chargerons de la transmettre à sa destinataire.

→ Vous pouvez également **la faire circuler** le plus possible dans votre entourage.

D'avance merci.

Pour l'a.s.b.l. Voix du Silence,
Sa présidente, Patricia van der Smissen

Voix du Silence a.s.b.l.

Avenue Huart Hamoir, 21

1030 Bruxelles - Belgique

Tél. : 02 / 248.27.20

gsm : 0478 / 54.69.50

Fax : 02 / 243.08.60

E-mail : voixdusilence@skynet.be

Compte n° 001-3994312-25